



Erreur du greffier / annulation du jugement

Par **cyedah**, le **06/06/2011** à **17:07**

Bonjour,
j'ai été chercher aujourd'hui la signification d'un jugement dans lequel j'ai été condamné a une amende de 500euros,
je constate que le greffier s'est trompé dans la date, 2008 au lieu de 2009,;
et on me réclame 522 euros pour des faits commis en 2008, hors c'était en 2009,
est ce que je peux obtenir l'annulation du jugement sur ces motifs?

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **15:49**

non, vous devez demander la rectification de l'erreur matérielle (erreur de plume)